



PV DU 09 juillet 2024

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la Convocation : 03 juillet 2024

Votants : 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet à 19 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames, Alexandra BONOT, Audrey GIRARD, Cécile MARIOTTE, Mylène LIGNAN, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE,

Messieurs, Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET.

Absents excusés :

Absents : Denis FENEON, Patrick MONIN

Secrétaire de séance : Audrey GIRARD

Etat civil : DECES
Allan PROSTAK le 07 juin

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Audrey GIRARD est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 11 juin 2024 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Le maire propose de rajouter un point relatif au bail de la boucherie. Cette demande est acceptée par le conseil.

1. Bail de la boucherie

Le maire propose que les frais d'acte liés à ce bail soient partagés pour moitié entre le locataire et le bailleur (la commune) dans un souci d'équité par rapport à l'autre bail déjà signé. D'autre part, il propose que la signature du bail puisse être déléguée à Ludovic LAVIGNE, adjoint.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Ludovic LAVIGNE à signer le bail,

DIT que les frais d'acte lié à ce bail soient répartis par moitié entre le locataire et le bailleur.

2. PLU : version finale du document "consommation d'espace" et PADD

Une réunion de la commission urbanisme avec le cabinet DORGAT s'est tenue lundi 08 juillet. Une discussion a été menée sur le nombre de nouveaux logements possible sur la commune sur les 20 ans à venir suivant les règles définies avec le SCoT.

Le but de cette réunion était surtout la présentation à la commission d'une première ébauche du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Une relecture et des points de détails sont à réaliser par la commune.

Arrivée de Guillaume COULON et Julien THIRIET à 19h15

3. Chantier eaux pluviales Burchères : avancement

Le chantier de traitement des eaux pluviales de Burchères par la société Sivignon TP a débuté fin juin. Des réunions avec le chef de chantier de l'entreprise se font de manière régulière. Pas de problèmes particuliers relevés. En plus du chantier défini initialement, les écoulements d'eaux pluviales tombant sur la voie publique sont désormais reliés au réseau réhabilité.

Une seconde partie de travaux sera menée par MBA plus tard dans l'année au niveau du 325 Route de Conflans pour séparer un réseau d'eau unitaire (eaux usées + eaux pluviales) avec une partie reliée aux réseaux d'eaux usées et l'autre partie rejoignant le réseau d'eau pluviale.

4. Projet d'aménagement du nouveau cimetière

Actuellement un recensement des concessions est en cours de réalisation. La commission cimetière dressera un état des tombes dont la concession est arrivée à échéance. Un procès-verbal sera affiché à l'entrée du cimetière et une petite plaque sera posée au droit des monuments funéraires qui indiquera la reprise possible de la concession. Les familles, si l'on a des coordonnées, recevront les informations utiles.

Par ailleurs, l'espace cinéraire, suite logique des pratiques funéraires actuelles, devient trop petit et inadapté. Une réflexion est en cours pour un aménagement dans la parcelle située à côté du cimetière et prévue pour une extension. La commission cimetière s'est réunie sur site le jeudi 4 juillet et une proposition chiffrée sera faite au conseil de septembre.

La situation de notre cimetière, très en pente, nous oblige à ne plus utiliser de désherbants (autorisé dans les cimetières, mais à bannir en cas de ruissellement). Nos agents passent plus de 15 jours par an à son entretien mais il appartient aussi à chacun de participer à conserver à ce lieu la dignité indispensable. Nous avons décidé d'enherber certaines parties du cimetière. Nous ferons un bilan de cette orientation à la fin de l'été et verrons pour son extension. Nous laissons pousser les coquelicots, les escholtzias, les pensées, les sédums, l'objectif étant de donner un aspect moins minéral à ce lieu de recueillement.

5. Incivilités et dégradations

Plusieurs séries de dégradations, pas toutes de la même importance, ont été constatées sur des ouvrages et bâtiments communaux : locaux sanitaires (place de l'école notamment), tag sur le bâtiment du tennis, importantes destructions au lavoir Saint-Etienne...

Concernant les événements les plus graves, il s'agit des dégradations constatées au lavoir Saint-Etienne. Le maire a été alerté à plusieurs reprises sur la présence de personnes montant sur le toit du lavoir. De très importantes dégradations ont été constatées : dégradations de la toiture, destruction d'une grande partie de la banquette latérale en pierre... Les protections et panneaux mis en place pour empêcher l'accès ont ensuite été jetés dans le lavoir, les grilles arrachées.

Devant ces faits particulièrement graves, qui vont coûter plusieurs milliers d'euros à la commune, une plainte a été déposée à la gendarmerie, qui est désormais chargée de l'enquête.

6. Suite de la commission "voirie" et planning prévisionnel des travaux

La commission chemins s'est réunie le jeudi 13 juin en mairie. Les membres de la commission s'étaient rendus, au préalable, sur les différentes voies pour examiner leur état.

Après échanges de points de vue, il a été décidé de proposer au Conseil, au vu de devis et bien sûr en fonction des possibilités financières : consolidation/profilage du chemin de Rondaille, scarification et cylindrage du chemin de la Motte, chemin de Tarroux : reprofilage du virage et enrobé du chemin et pose d'un bi-couche sur la fin du chemin jusqu'aux dernières habitations, virage de Burchères (prévu au budget 2023) en bicouche.

Le chemin de Mialoup dans les vignes pourrait avoir un reprofilage, et sur Chatenay (côté sud) le chemin pourrait être bétonné sur une partie pour canaliser l'eau et réduire l'érosion.

Le chemin d'accès au bois de l'Atelier pourrait être reconsolidé (pour sortir du bois) et le chemin de la Bouzolle sera entretenu par nos agents.

L'accès aux vignes vers le château d'eau en montant en Vaux sera amélioré (solution à trouver pour ravinement et écoulement des eaux).

Tous ces projets de travaux seront soumis au conseil de septembre au vu des devis et du budget. D'une manière générale un tour des saignées sur nos chemins sera effectué par nos agents.

Par ailleurs :

- des limitations de tonnage seront proposées pour certaines voiries,
- une matérialisation de l'interdiction de stationner dans le virage vers le boulanger sera étudiée
- des places de stationnement seront étudiées place du Cèdre pour les commerces sans nuire à la circulation des piétons et à la condition que celles-ci soient compatibles avec la largeur de la chaussée.

7. Contrat bois chaufferie

Il est proposé que le maire reconduise le contrat de fourniture de plaquettes bois avec l'entreprise Bois MARNAND SAS sur les mêmes bases que l'an dernier en terme de coût et de délais.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer le contrat de fourniture de plaquettes tel qu'exposé dans le contrat de fourniture.

8. Sollicitation Fonds de concours MBA mobilier salle des fêtes

Lors du conseil du 11 juin 2024, nous avons décidé de renouveler les chaises de la salle des fêtes pour un cout HT de 2 051,19 euros. Le maire souhaite solliciter le fonds de concours MBA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter le fonds de concours MBA dans le cadre « développement local » 2020-2026 à hauteur de 50% des dépenses HT soit 1 025 euros.

9. Adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du Patrimoine a sollicité les communes pour adhérer à cette structure, qui donnerait accès à l'information et l'expertise de la Fondation.

Toutefois, en l'absence de projet bien défini concernant le patrimoine pour cette année, le conseil ne souhaite pas adhérer pour l'instant.

10. Evolution d'un bail viticole

Le conseil municipal avait pris acte et accepté la dédite de Monsieur MOREAU concernant le bail qui le lie à la commune pour une parcelle viticole, une information et une publication de cette situation avaient été faites via le PV de la séance de conseil.

Monsieur MOREAU nous a informés de la présence d'un repreneur pour cette parcelle, cette information devant nous être confirmée par un courrier.

Le conseil, en l'absence d'autre repreneur, se déclare favorable à cette possibilité, les conditions précises restant à définir, tout en respectant le contenu du bail type.

11. Bois communaux, point sur les affouages

Nous avons eu une vente de chênes sur pied sur le secteur de l'Atelier le 13 juin, cette vente nous a rapporté 7 207 euros.

Par ailleurs, les listes pour les affouages seront closes le 1^{er} août 2024 dernier délai.

12. Contrat téléphone

Des contacts ont été repris pour réexaminer le coût des abonnements téléphoniques avec Orange. Nous gardons le même opérateur sans augmentation de tarifs mais avec une gratuité sur trois mois.

13. Travaux en cours

Un temps important est consacré à l'entretien de nos bâtiments.

L'entretien programmé des espaces verts se poursuit, une taille de sécurisation a été faite sur le cèdre, et enfin la totalité des espaces autour de la lagune a été entretenu. Pour ce dernier point nous avons eu recours à la location d'une faucheuse par souci de sécurité pour nos agents.

Les élections ont occupé nos personnels pour que celles-ci se déroulent sans problème, tout comme les diverses manifestations du mois de juin.

Les diverses incivilités qu'ont subies nos bâtiments, ont détourné de leur tâches habituelles nos agents qui ont dû passer plusieurs demi-journées pour nettoyage et sécurisation.

14. Questions diverses

- **Suite rencontre avec La Poste** : le maire a rencontré le représentant de La Poste et fait état des prestations proposées.
- **Aide aux devoirs rentrée scolaire septembre 2024** : la municipalité souhaite relancer ce service et fait appel aux bonnes volontés et leur demande de se faire connaître en Mairie.
- **Permanences du service social du département** : le maire a rencontré le 4 juillet les représentants du service social du département pour faire un point sur les permanences à Azé, 1 fois tous les 15 jours. Le jour de permanence va changer à la rentrée, ce sera un **mardi** sur 2 de 9h à 12h (sur rendez-vous au 03.85.21.65.00).
- **Chèque arbres** : le dossier déposé par la commune a été accepté et une subvention de 2 000 euros nous a été accordée pour les plantations forestières.
- **Possibilité d'utiliser exceptionnellement la salle de l'étage de la mairie** : une personne située dans une « zone blanche » pour le téléphone et internet nous a sollicités pour l'utilisation exceptionnelle d'une salle de la mairie disposant d'un accès à internet. Une suite favorable est donnée à cette demande.
- **Locaux pour les mariages** : suite aux discussions du dernier conseil, nous avons reçu du tribunal un accord exceptionnel pour célébrer un mariage sous le préau, pour des raisons d'accessibilité et en raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes à cette date. Comme ceci avait été exposé au précédent conseil, une réflexion, en vue d'une délibération du conseil, sera menée pour définir la salle la plus adaptée pour les mariages, notamment en matière d'accessibilité.
- **Théâtre de Mâcon** : la nouvelle programmation du théâtre de Mâcon a été reçue, elle est disponible en mairie.
- **Association des Grottes** : l'AG de l'Association des grottes d'Azé et du Mâconnais Clunisois s'est tenue le 3 juillet. Il a notamment été question des recherches et désobstructions qui se poursuivent aux grottes d'Azé.

- **Retour sur le dernier conseil d'école** : il s'est tenu le 25 juin. Malgré quelques récentes incivilités, le bon fonctionnement de l'école et des structures périscolaires a été souligné. Les effectifs se maintiennent, de même que la répartition du nombre de classes. La classe de l'IME a récemment fait part de son souhait de poursuivre sa présence à l'école d'Azé.
- **Souvenir Français** : le maire donne lecture du courrier du 4 juillet présentant les missions et le fonctionnement du comité Lugny/Azé de cette association.
- **Opération « Nettoyage de la nature » avec l'école** : celle-ci s'est déroulée le 25 juin, elle a permis la collecte de divers déchets, qui ont ensuite été triés avec les explications et consignes de la représentante de MBA.
- **Intervention d'Orange sur l'antenne de Rondaille** : la mairie a été informée par Orange d'une intervention sur cet équipement, qui précisait toutefois qu'il n'y avait aucun rajout d'antenne et que les valeurs réglementaires continueraient d'être respectées.

15. Tour de table

Aurore DUTARTRE : le pot des forains, dans le cadre de la fête du village, est fixé le jeudi 1^{er} août à 18 heures.

Ludovic LAVIGNE : rend compte de la réunion avec le SDIS, qui s'est tenue le 27 juin, et au cours de laquelle le SDIS a présenté aux élus du secteur son organisation et ses modalités d'intervention et de fonctionnement.

16. Agenda

- **12 juillet** : Balade au crépuscule organisée par Evasion et Découvertes
- **12 juillet** : Pétanque par le P'tit Bouchon
- **14 juillet** : Cérémonie du 14 juillet à 12h au monument aux Morts
- **14 juillet** : Pétanque par le P'tit Bouchon
- **26 juillet** : Balade au crépuscule organisée par Evasion et Découvertes
- **26 juillet** : Pétanque par le P'tit Bouchon
- **02 au 05 août** : Azé en Foires et Fête foraine
- **22 au 25 août** : Festiv'halles
- **31 août** : ROC d'Azé

La séance est levée à 21h10.

La prochaine séance est fixée au mardi 17 septembre 2024 à 20h00.
